



# BPJEPS AC

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**  
Spécialité Éducateur Sportif - Option Activités du Cyclisme



**3 janvier  
2022**

-

**15 septembre  
2022**



06 08 12 70 80



contact@cvifs.fr



www.cvifs.fr/formations

**Dossier à rendre avant  
le 1<sup>er</sup> octobre 2021**

L'éducateur sportif polyvalent, avec une dimension sociale, encadre et anime des activités du cyclisme en autonomie et en sécurité. Le titulaire du BPJEPS AC intervient auprès de tout public. Il contribue au fonctionnement et au développement de la structure dans laquelle il évolue. Il prépare et met en œuvre des actions d'animation et d'apprentissage à vélo. Il organise, accompagne et encadre en sécurité des randonnées à vélo en tenant compte de la difficulté du parcours et du niveau des pratiquants. Il valorise les espaces, les sites et itinéraires de pratique, en sensibilisant à l'environnement et au développement durable. Enfin, il assure l'entretien et le suivi du matériel.

### Prérequis et financement

Pas de niveau scolaire minimum requis.

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU ou SST.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités du cyclisme de moins de 3 mois.

Faciliter l'accès à la formation et l'emploi via des financements :

- OPCA et PEI
- Bourse Sésam
- (GEISA) Groupement d'employeurs d'insertion par le sport et l'animation

### Secteur Professionnel d'Activité

- Structures privées du domaine associatif (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraites, établissements de soins mentaux, hôpitaux, institutions diverses, écoles spécialisées) .
- Collectivités territoriales
- Établissements de la fonction publique hospitalière ou de l'État.
- Entreprises et structures employeurs : les activités s'exercent dans toutes les structures du secteur public et privé.

### Calendrier

**Formation du 3 janvier 2022 au 15 septembre 2022.**

**Volume horaire :**

- **En centre** : 638h
- **En alternance** : 315h

**TEP et tests de sélection :**

- **Session 1** : 1er novembre 2021
- **Session 2** : 29 novembre 2021

**Vérification des Exigences**

**Préalables à l'entrée en formation :**

- **Epreuve 1** : parcours technique.
- **Epreuve 2** : Parcours « endurance » sur route.

Le candidat doit satisfaire aux exigences des deux épreuves.

Utilisation d'un vélo à assistance électrique non-autorisée.

### Tarif des formations

**Financement personnel : 5837 €**

**Financement OPCO / OPCA : 7656 €**

**Frais d'inscription : 50 €**